

**République Française**  
Liberté - Egalité - Fraternité

**Département de l'Hérault**  
Arrondissement de Béziers

**N°002349**

**OBJET :**

**Convention de partenariat  
avec l'Association  
« CRI D'ORFRAIE » pour  
l'organisation d'une  
animation de sensibilisation  
à la nature, l'environnement  
et au monde sauvage autour  
de Pézenas « Initiation à  
l'Herbier » à la Médiathèque  
de Caux**

Réf. : MP/FD (Lecture Publique / Réseau  
des Médiathèques de la CAHM)

Rubrique dématérialisée : 1.1 « Autres  
contrats »

Pièce annexe : convention de partenariat

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

**VU** la délibération N°3219 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

**VU** la délibération N°3220 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;

**VU** l'article L 5211-10 du CGCT, qui indique que le Président de la Communauté d'Agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées ;

**VU** la délibération N°3280 du conseil communautaire du 21 juillet 2020 accordant à monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et, notamment, autorisant monsieur le Président à prendre toute décision concernant la passation des contrats, conventions de prestations de service, de maintenance et d'entretien en deçà du seuil réglementaire applicable aux marchés à procédure adaptée ;

**CONSIDÉRANT** que les animateurs de l'Association « Cri d'Orfraie » passionnés par la nature et la vie sauvage sont à l'initiative d'une démarche en harmonie avec la nature qui nous entoure, favorise le rayonnement de la culture sur le territoire communautaire ;

**CONSIDÉRANT** que la Médiathèque de Caux fait partie du Réseau des Médiathèques de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

**DÉCIDE**

- **Article 1 :** De conclure une convention de partenariat avec l'Association « Cri d'Orfraie » domiciliée 1 rue François Oustrin, à PÉZENAS (34120) représentée par monsieur Jérôme BONVARLET en sa qualité de Président qui propose, conjointement avec la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, un Atelier découverte nature « Initiation à l'Herbier » consistant en une balade au départ de la Médiathèque de Caux à la découverte de quelques essences sauvages de la région, suivie de la création d'un herbier « Caux-llectif » avec les plantes récoltées lors de la sortie.
- **Article 2 :** L'atelier est organisé le samedi 17 septembre 2022, à la Médiathèque de Caux.
- **Article 3 :** Aucune participation financière n'est demandée à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour ce partenariat, si ce n'est la fourniture du cahier « Herbier » mentionné dans la convention.
- **Article final :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait à SAINT-THIBERY, le 16 août 2022

**Le Président,  
Gilles D'ETTORE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

#signature#

**RECU EN PREFECTURE**

Le 16 août 2022

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20220802-C00234910-AR